

Arrêté de délégation de signature aux fonctionnaires territoriaux

Mme VINCENT Valérie
GRADE : Attaché Territorial.

Madame le Maire, Françoise FERROLLET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-17, L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Madame Valérie VINCENT, attaché territorial, exerce les fonctions de secrétaire général, en charge des assemblées, responsable ressources humaines, responsable de la communication et responsable des élections de la commune de Péron, et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Françoise FERROLLET, Maire de la commune de Péron, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme Valérie VINCENT, attaché territorial, pour la signature des documents :

- bordereaux de mandats, tous les mandats, les mandats des rémunérations
- bordereaux de titres,

à compter du 25 mars 2026.

ARTICLE 2

Le Maire suppléant est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs,
- Notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Fait à Péron, le 25 mars 2026.
Le Maire
Mme Françoise FERROLLET



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 26/03/26